

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 — »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
4 — 13 — — soir, Express.
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MITON, libraires.
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Nous recevons de Turin une dépêche en date du 7 mai, ainsi conçue :

« Les journaux annoncent que M. Vegezzi a eu hier une conférence avec les ministres. Les négociations avec Rome sont suspendues, mais non pas rompues. Aucun engagement n'a été pris. »

Nos correspondances de Rome persistent à dire que les bases de la négociation sont arrêtées en principe, et qu'il n'y a plus à régler que des questions d'intérêt secondaire.

Depuis quelque temps on s'est beaucoup occupé de la prochaine arrivée d'Abd-el-Kader en France, et plusieurs journaux ont rattaché ce voyage à celui que l'Empereur fait en ce moment en Algérie. On a aussi parlé d'une lettre adressée par l'Empereur à l'ancien émir, et ce fait a donné lieu à des commentaires divers. On a même avancé qu'Abd-el-Kader pourrait bien être destiné à reprendre le gouvernement des provinces de l'Algérie du sud sous la suzeraineté de la France.

La Patrie déclare que ces bruits sont entièrement controuvés.

Nous croyons en effet qu'il n'y a, au sujet de l'organisation définitive de l'Algérie, aucun projet arrêté, surtout aucun projet de cette nature.

L'Empereur est allé examiner par lui-même les besoins et les vœux de l'Afrique française, et cet examen seul peut lui inspirer des convictions profondes au point de vue de l'avenir de notre colonie.

Ce qui paraît seulement certain, c'est qu'en effet Abd-el-Kader doit se rendre en France, mais c'est lui même qui, il y a six mois déjà, a demandé d'y venir.

Le Corps-Législatif a voté dans sa séance de jeudi la loi relative à l'appel de 100,000 hommes sur la classe de 1865 pour le recrutement des armées de terre et de mer.

Vendredi le Corps-Législatif a commencé la discussion du projet de loi concernant les chèques, et sur lequel M. Darimon a fait un très-intéressant rapport qui peut être considéré comme un véritable traité de la matière.

Dans la séance de samedi, les articles 5 et 6 ont été renvoyés à la commission, comme l'avait été l'article 4. L'article 7 a été adopté. La discussion ne sera reprise que lorsque la commission aura achevé son travail de révision.

L'entrée du journal l'Europe en France vient d'être interdite par un arrêté du ministre de l'intérieur.

Voici le texte de cet arrêté :

« Le ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur,

« Vu le numéro de l'Europe, de Francfort, en date du 4 mai 1865, lequel contient, à la première page, la suite d'un feuilleton intitulé *Pierre Patient*, commençant par ces mots : « Ce ne fut pas sans peine » et finissant par ceux-ci : « Je m'y attends ; »

« Considérant que l'auteur de ce feuilleton développe la théorie et fait l'apologie de l'assassinat politique ;

« Considérant que cet article, publié dans un journal étranger, bien qu'il soulève la ré-

probation publique, échappe néanmoins à la juste sévérité des lois pénales,

« Arrête :

« Art. 1^{er}. L'entrée du territoire de l'Empire est interdite au journal l'Europe, de Francfort, jusqu'à nouvel ordre.

« Art. 2. Le préfet de police, chargé de la direction générale de la sûreté publique, assurera l'exécution du présent arrêté.

« Fait à Paris, le 6 mai 1865.

» LA VALETTE. »

VOYAGE DE S. M. L'EMPEREUR.

L'Empereur, en arrivant à Alger, a adressé aux habitants de l'Afrique française la proclamation suivante :

L'Empereur aux habitants de l'Algérie.

« Je viens au milieu de vous pour connaître par moi-même vos intérêts, seconder vos efforts, vous assurer que la protection de la métropole ne vous manquera pas.

« Vous luttez avec énergie depuis longtemps contre deux obstacles redoutables : une nature vierge et un peuple guerrier ; mais de meilleurs jours s'annoncent.

« D'un côté, des sociétés particulières vont, par leur industrie et leurs capitaux, développer les richesses du sol, et, de l'autre, les Arabes, contenus et éclairés sur nos intentions bienveillantes, ne pourront plus troubler la tranquillité du pays.

« Ayez donc foi dans l'avenir ; attachez-vous à la terre que vous cultivez comme à une nouvelle patrie, et traitez les Arabes au milieu desquels vous devez vivre comme des compatriotes.

« Nous devons être les maîtres, parce que nous sommes les plus civilisés ; nous devons être généreux, parce que nous sommes les plus forts. Justifions enfin, sans cesse, l'acte glorieux de l'un de mes prédécesseurs qui, faisant planter, il y a trente-cinq ans, sur la terre d'Afrique, le drapeau de la France et la croix, y arborait à la fois le signe de la civilisation, le symbole de la paix et de la charité.

« Alger, le 3 mai 1865.

» NAPOLÉON. »

On nous écrit d'Alger, sous la date du jeudi 4 mai :

Hier à sept heures trois quarts, l'Empereur descendait sur le quai d'Alger, accompagné de S. A. le prince Murat, qui était allé le saluer à bord du yacht ; de S. Exc. le gouverneur général, qui s'était porté à sa rencontre ; de MM. les généraux Fleury et Castelnau, et des autres personnes faisant partie de la suite de Sa Majesté.

Un immense cri de *Vive l'Empereur !* sorti de toutes les poitrines, saluait le souverain au moment où il posait le pied sur le sol algérien.

Autour du kiosque préparé pour le recevoir, se trouvaient déjà réunis M. le sous-gouverneur, le conseil de gouvernement, les diverses autorités civiles et militaires, MM. les consuls des puissances étrangères, la magistrature en robes, les corps constitués, les chefs et employés supérieurs des services administratifs, les membres du conseil général, les chambres consultatives d'agriculture et de commerce, un grand nombre de maires,

poignées, sans discernement, avec une sorte de rage.

« Nous donnons gros aux pauvres que nous trouvons sur le chemin. Et puis, nous sommes toujours à la veille de mourir. Pourquoi tiendrions-nous à l'argent ?

Je ne vous engage point à y tenir, Dieu m'en garde, mais à en faire un meilleur usage. Sans un hasard invraisemblable, vous n'auriez été d'aucune utilité à votre ami Tanguy Pellec. Promettez-moi donc, mon cher maître Barbejean, de réfléchir un peu à ce que je vous dis. Si vous n'avez aucun souci d'amasser des richesses sur la terre, — et certes je ne vous en blâme point, — tâchez de vous en amasser dans le ciel par des œuvres vraiment charitables, c'est-à-dire suffisamment méditées. Voyons, suis-je trop exigeant ?

« Non, monsieur le curé. Vous me demandez de penser un brin à l'emploi de mes parts de prise, si nous en faisons encore. Eh bien, je vous le promets. Après ça, depuis que la cousine m'a un peu conté les affaires de sa ferme, j'avais déjà mes idées, et il ne tiendra pas à moi que leur lande basse ne soit défrichée au compte de l'Anglais.

Le curé ne se retira point sans avoir donné au

FLEULETON.

3

LE PARRAIN ET LE FILLEUL.

NOUVELLE MARITIME.

(Suite.)

Sur ses avances de campagne, Barbejean avait fait tous les frais de la cérémonie du baptême.

« Je m'appelle Yves, qu'il s'appelle Yvon ou Yvonik, à votre mode, je le veux bien ; mais, comme j'ai gagné un nom, un vrai, un propre, suiffé et goudronné gentiment, à naviguer sur la mer jolie, espérons qu'il en gagnera quelque jour un pareil... En attendant, ce n'est qu'un *Fil-de-Caret*.

Qu'entendez-vous par là, cousin ? demanda Yvonne en riant.

« Ah ! que vous êtes terrienne ! Faut donc vous apprendre qu'il n'y a pas bout de filin, ou, comme vous dites à terre, bout de corde, gros ou petit, depuis le lusin jusqu'au câble d'un trois-ponts, qui ne soit un assemblage de fils de caret.

Le nouveau-né de la métairie fut alné par tous les corsaires du sobriquet de *Fil-de-Caret* ; mais on était en pleine campagne, et ni la famille, ni les paysans

n'adoptèrent un surnom qui n'était point assez compris.

Provisoirement, les libéralités de Barbejean avaient répandu le bien-être dans la métairie des époux Pellec. De notables améliorations furent dues au sage emploi des quelques centaines de francs dont Yvonne et Tanguy disposèrent. Et l'on ne parla dans la paroisse que du bon curé qui, touché de la générosité de Barbejean, était venu plusieurs fois le visiter pendant sa convalescence.

A l'occasion du baptême, le prêtre revit le marin avec un vif plaisir :

« Mon ami, lui dit-il, je m'aperçois à vos nouveaux insignes que votre capitaine fait cas de vous, et je vous en félicite.

« Merci, monsieur le curé ; sans me vanter, je le méritais. Notre capitaine est juste et a bon nez, voilà !

« Eh bien, aurai-je aussi bon nez que votre capitaine ? reprit le prêtre en souriant.

« Je ne demande pas mieux, monsieur le curé.

« Je suis sûr que vous avez du cœur, et j'imagine que vous ne manquez pas tout-à-fait de tête.

« Pas tout-à-fait... hum ! C'est égal, monsieur le curé, naviguez toujours.

« En vous mêlant étourdiment à la bagarre du pardon, vous prouvez que vous n'êtes pas raisonnable tous les jours...

« Est-ce qu'on peut abandonner ses camarades ? En tous cas, aujourd'hui c'est moi qui suis le maître d'équipage ; ils ont mes ordres et seront tranquilles, j'en réponds.

« Il est beaucoup de circonstances où un homme sage ne fait point comme ses camarades, et c'est là que je veux en venir, reprit le curé, qui avait attiré à l'écart maître Yves Barbejean. Je vous ai dit à l'église quels sont vos devoirs de parrain, et je suis persuadé que vous n'y manquerez pas...

« Non, foi de matelot ! interrompit énergiquement le marin ; c'est entendu, c'est compris, c'est dit, c'est promis ! Si l'enfant n'est pas bon chrétien, je le déralingue pour commencer.

Le prêtre ne reprit pas un sourire, jugea hors de propos ou au moins inutile de recommander au maître un système d'éducation moins rude, et reprit avec douceur :

Je voudrais à présent vous faire sentir, s'il est possible, l'abus de vos prodigalités. Je voudrais que vous ne fissiez plus comme vos pareils, qui, au retour d'une campagne lucrative, jettent leur or à

d'adjoints et de conseillers municipaux des communes des arrondissements d'Alger et de Blidah, la Société impériale d'agriculture, les principaux chefs indigènes de la province.

Les médaillés de Sainte-Hélène occupaient la place spéciale qui leur avait été réservée.

On remarquait également un nombre considérable de membres des sociétés de secours mutuels, qui étaient venus, bannière en tête, s'échelonner sur le parcours du cortège impérial.

M. le maire d'Alger, à la tête du conseil municipal, après avoir présenté à l'Empereur les clefs de la ville, lui adressa le discours suivant :

« Sire,

» Je viens présenter à Votre Majesté les clefs de la ville d'Alger.

» Permettez-moi, sire, de lui offrir en même temps l'hommage du respectueux dévouement de ses habitants.

» Que Votre Majesté daigne porter les yeux sur cette foule accourue à sa rencontre : la joie peinte sur tous les visages, l'enthousiasme qui anime tous les regards, les acclamations de tout un peuple avide de voir son souverain, lui diront, plus éloquemment que je ne saurais le faire, combien la ville d'Alger est heureuse et fière de posséder l'Empereur dans ses murs.

» La visite d'un souverain est toujours une haute faveur. Celle de Votre Majesté est plus qu'une faveur, elle est un bienfait, et la reconnaissance est une des vertus algériennes.

» Il y a cinq ans, Votre Majesté, sire, nous a laissés, pour consolation de son trop prompt départ, l'espérance d'un retour prochain. Depuis lors, nos regards n'ont point quitté l'autre rivage, et nous avons appelé de tous nos vœux le retour espéré.

» Vous êtes revenu, sire, nous en remercions Votre Majesté avec toute l'effusion de nos cœurs.

» La Providence, qui règle le sort des empires, avait marqué le jour où la France glorieuse reprendrait parmi les nations le rang qu'elle lui a assigné.

» Ce jour est venu à son temps.

» Le jour où l'Algérie doit occuper sa place dans le monde est également marqué.

» Votre Majesté a traversé les mers pour poser les bases de sa grandeur future.

» Le jour providentiel est arrivé aussi pour nous.

L'Empereur a répondu « qu'il était heureux de se retrouver sur cette terre à jamais française. Des circonstances malheureuses l'avaient empêché, il y a cinq ans, de voir, comme il le désirait, ce beau pays. Mais il avait promis de revenir, et il revenait.

» Quant aux hommes courageux qui ont apporté dans cette nouvelle France le progrès et la civilisation, ils doivent avoir confiance, et toutes ses sympathies leur sont assurées. »

Au surplus, a daigné ajouter Sa Majesté :

« J'ai, dès à présent, la satisfaction de voir annoncer qu'une puissante compagnie se propose de faire ici de grandes choses, ou plutôt de continuer les grandes choses qui y ont été commencées. »

Les acclamations les plus vives ont répondu à ces généreuses paroles.

Sa Majesté est ensuite montée à cheval, ayant à sa droite S. Exc. M. le maréchal gouverneur général, et suivie d'un nombreux et brillant état-major.

Le cortège allait au pas.

Le *Moniteur* publie la dépêche suivante d'Alger, datée du 5 mai, une heure de l'après-midi :

« L'Empereur continue ses excursions aux environs d'Alger.

» La santé de Sa Majesté est toujours excellente. »

Les nouvelles de l'Empereur vont jusqu'au 6.

Sa Majesté s'occupait activement d'étudier sur place les intérêts algériens. La population acclame Napoléon III chaque fois qu'il se montre. Dans la journée du 5, l'Empereur ayant voulu visiter en détail la ville d'Alger tout entière, a été accueilli dans les quartiers populaires par un enthousiasme extraordinaire.

C'est dimanche que l'Empereur a dû partir pour ses explorations dans l'intérieur du pays. On pense que la première course sera dirigée du côté de Milianah.

La nouvelle de l'arrivée de l'Empereur en Algérie a causé une émotion extrême dans les tribus. Le sentiment de respect et de vénération que les hommes de race arabe ont pour la personne du souverain paraît vivement ému de la présence de Napoléon III sur le sol africain.

Nous empruntons au *Times* les passages principaux d'une longue lettre de Booth, l'assassin du président Lincoln. Cette lettre, soigneusement renfermée dans une enveloppe, avait été déposée par Booth, comme renfermant des valeurs industrielles, entre les mains de son beau-frère, J.-S. Clarke, citoyen de Philadelphie, qui, à la nouvelle du crime, a cru devoir ouvrir cette lettre et la remettre ensuite entre les mains d'un magistrat de police :

A tous ceux que cela peut intéresser.

« Que ce soit bien ou mal, Dieu, et non l'homme, sera mon juge, car mes motifs sont bons ou mauvais; d'une chose je suis certain, la condamnation du Nord me frappera.

» J'aime la paix plus que la vie. J'ai aimé l'Union au-delà de toute expression. Pendant quatre ans j'ai attendu, j'ai espéré, j'ai prié...

Le *Crache-la-Mort*, ayant appareillé, rencontra au sud de l'Irlande un riche convoi, fort mal escorté, suivant l'usage fréquent des Anglais; fit, sans coup ferir, une rafle magnifique, et, poussé par un bon vent, atterrit à Saint-Brieuc, où furent mis en vente les navires capturés et leurs cargaisons.

Maitre Barbejean expédia immédiatement à Gonesse ses parts de prise, afin que la lande basse pût être défrichée. Tangy Pellet fit écrire à son généreux camarade :

« Encore une fois merci, mon vieux Guillou; mais en voilà bien assez, pour ne pas dire trop. Si, comme je le demande à Dieu soir et matin, faisant la prière en famille, tu continues à gagner gros en mer, songe un peu à toi-même maintenant. Achète-toi un bien où tu vivras tranquille dans ta vieillesse. Si, au contraire, tu viens à manquer, n'oublie pas que ce que nous avons est à toi de toutes manières, comme avant, comme après, comme toujours.

» La cousine et les enfants t'embrassent. Ton gros gars de filleul se porte comme un rosier fleuri; et moi, je mets mon cœur sur ma main pour serrer la tienne avec. »

Tarder plus longtemps serait un crime. Toute espérance de paix est morte. Mes prières ont été aussi vaines que mes espérances. La volonté de Dieu s'accomplira.

» J'ai toujours pensé que le Sud avait raison. Le choix d'Abraham Lincoln était en lui-même une déclaration de guerre, guerre sur les droits et les institutions du Sud. L'élection l'a prouvé. Attendez un acte d'agression, disait-on. Oui, attendez jusqu'à ce que vous soyez enchaîné et ruiné. Quelle folie! Le Sud a été plus sage. Qui pense à discuter ou à patienter quand le doigt de celui qui vous vise est posé sur la détente!...

» Peuple du Nord : haïr la tyrannie, aimer la liberté et la justice, frapper les coupables et les oppresseurs, constituaient les maximes de nos pères. L'étude de notre histoire dans ses premiers temps me le rappelle et je ne l'oublierai jamais.

» Ce pays a été disposé pour l'homme blanc et non pour le noir. Regardant à l'esclavage du même point de vue où s'étaient placés les nobles rédacteurs de notre constitution, j'ai toujours considéré comme ils le faisaient eux-mêmes que l'esclavage était le plus grand des bienfaits, pour le noir et pour nous, que Dieu pût accorder à une nation. Voyez quelle richesse et quel pouvoir nous avons réalisés.

» La politique de Lincoln prépare la totale destruction de ces avantages. Admettons que le Sud ait eu tort au début de la guerre, la cruauté et l'injustice ont fait, de ses torts primitifs, des droits. L'univers l'admire. Poignée de héros, leurs actes éclipsent aux yeux de la postérité celui des Thermopyles.

» Quand j'ai aidé à la capture et à l'exécution de John Brown qui n'était qu'un assassin, dont on a voulu faire un dieu depuis, j'ai été orgueilleux de ma part modeste dans l'acte d'aider notre contrée commune à remplir un acte de justice. Mais ce qui était un crime dans le pauvre John Brown est maintenant considéré comme la seule et la plus grande des vertus par le parti républicain. Etrange revirement! le vice devient vertu parce qu'on s'y livre plus complètement.

» Je pensais alors comme maintenant que les abolitionnistes seuls étaient des traîtres, et que tout le parti méritait le sort du misérable vieux Brown, non parce qu'ils veulent l'abolition, mais à cause des moyens qu'ils se sont toujours efforcés d'employer pour arriver à l'abolition... Un grand nombre dans le Nord repoussent ouvertement l'Union, si le Sud doit y rentrer en conservant un seul des droits qui lui sont garantis, et qui antérieurement étaient autant respectés que reconnus sacrés. Le Sud n'a pas de choix. C'est pour lui une extermination ou un esclavage pire que la mort. Je sais ce qui me reste à faire.

» J'écris à la hâte. Je reconnais qu'il y a folie. J'ai un grand nombre d'amis, je possède tout ce qui peut rendre un homme heureux.

Par ma profession, je gagne par an plus de 20,000 dollars, et toute mon ambition se borne à ma profession. D'un autre côté, le Sud ne m'a jamais accordé de faveur, je n'y ai point d'amis qui ne soient déjà dans la tombe...

» J'abandonne ma mère, mes sœurs que j'aime si tendrement, quoique leur foi politique diffère si entièrement de la mienne... Dieu sera mon juge. J'aime la justice plus que ma patrie qui la méconnaît, plus que la renommée et les richesses, plus — que Dieu me pardonne si j'ai tort — que le bonheur de la famille... Mon amour est uniquement pour le Sud. Et je ne regarde pas comme un déshonneur de tenter de faire prisonnier l'homme à qui le Sud doit tous ses malheurs. Si le succès couronne mon entreprise, je vais dans le Sud sans ressource... On dit qu'il est actuellement rejeté dans son dernier fossé; s'il en est ainsi et que je parvienne sain et sauf dans le Sud, ce sera mon orgueil d'avoir obtenu la permission de triompher ou de périr dans ce dernier fossé!

» Un confédéré s'acquittant de son devoir sous sa seule responsabilité!

» J. WILKES BOOTH. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Le conseil privé s'est réuni samedi en même temps que le conseil des ministres, sous la présidence de l'Impératrice régente.

— Des expériences ont été faites jeudi, sur le lac du bois de Boulogne, en présence de l'Impératrice, de MM. Béhic et de La Valette, et de M. de Vougy, pour l'essai d'un système de fils télégraphiques sous-marins à l'aide de bouées. Ce procédé, étudié et perfectionné par M. Arman, de Bordeaux, aurait aussi pour co-inventeur l'Empereur lui-même.

— Le *Bulletin des lois* promulgue une nouvelle liste de brevets d'invention. Il en est de fort curieux.

Deux Lyonnais ont trouvé le moyen de doubler en soie les enveloppes de lettres, on aura donc désormais de véritables billets doux. Il y a des brevets pris pour une canne qui se met dans la poche et se transforme en siège au besoin; pour un instrument propre à découvrir les gisements métallifères et des eaux souterraines; pour un navire s'élevant et se dirigeant dans les airs; pour l'application de la vapeur aux petits bateaux servant de jouets aux enfants; pour chauffer les appartements par l'éclairage; pour fumer des cigarettes sans papier, etc.

— La mère de l'amiral Fitz-Roy, lequel vient de se couper la gorge avec un rasoir, était fille du marquis de Londonderry, qui a mis fin à ses jours de la même manière.

maitre de manœuvres plusieurs autres avis paternels et chrétiens qui ne tomberent ni sur le rocher, ni sur le sable, ni dans les broussailles, — de telle sorte que, si le filleul avait été baptisé avec de l'eau, on peut dire que le parrain le fut par la parole évangélique.

Barbejean n'en fut pas moins gai à la ferme, où le nouveau-né donnait lieu à une fête cordiale. Voisines et voisins fraternisaient avec les corsaires. On ne comprenait plus comment on avait pu, le jour du pardon, se disputer et se battre avec de si charmants compères. Sur l'aire neuve, on dansa des rondes et l'on chanta des chansons.

Jamais Jean, Moris ni leur jeune sœur Yvonne ne s'étaient autant divertis. Leur petit frère Ronan, leur petite sœur Fantik, n'étaient pas pas encore d'âge à prendre part aux réjouissances; mais, en grandissant, ils entendirent si souvent parler de la fameuse journée du baptême, que ce fut en vérité, pour eux comme pour les autres, une date mémorable.

— Si vous les aviez vus sauter et cabrioler! — Si tu avais entendu leur chanson *la Corsairienne*! — Ah! comme le parrain Barbejean était drôle! en disait-il de toutes les couleurs?... »

Cette lettre fut reçue la veille d'un appareillage pour une nouvelle croisière.

III. — COUP DE MAÎTRE.

Le *Crache-la-Mort* n'avait pas fait trente lieues, quand, au beau milieu de la Manche, une foule innombrable de voiles fut signalée à l'horizon. A en juger par le peu d'ordre des navires en marche, ce n'était pas une flotte de guerre. Ni les Français ni les neutres ne pouvaient avoir en mer un tel convoi de bâtiments marchands; aussi le capitaine s'écria-t-il en se frottant les mains :

Encore! décidément nous avons bonne chance! — Il faut que nous soyons grées avec de la corde de pendu! ajouta le lieutenant, jeune homme imprudent et à langue légère.

Maitre Barbejean, qui avait gréé le corsaire avec du filin neuf et de premier choix, fit une grimace significative.

Je n'aime pas qu'on parle de corde ni de pendu, grommela-t-il. Voilà des mots de perdition. Nos mâts ni nos vergues ne sont des potences, vu que nous ne sommes pas forbans, mais corsaires français, grâce à Dieu. Et laissons les cordes aux seaux des puits, aux cloches, aux charrettes; à bord,

il n'y a que des manœuvres.

Le terme *corde*, qui s'est un peu amariné de nos jours à force d'avoir été employé dérisoirement, était pris en très-mauvaise part du temps de Barbejean, dont plus d'un vieux matelot dut approuver les murmures.

Le capitaine, du reste, procédait avec un mélange de prudence et de hardiesse qui n'obtenait que des louanges. Il restait maître du vent, et se ménageait la possibilité d'une promptre retraite, tout en forçant de voiles pour reconnaître l'ennemi.

On s'aperçut que les Anglais, mis sur leurs gardes, sans doute, par leurs nombreuses pertes précédentes, étaient mieux escortés que d'ordinaire. En tête et en queue du convoi, ainsi que sur chaque flanc, se trouvait un navire de guerre, dont le plus faible l'emportait de beaucoup en artillerie, et surtout en échantillon, sur le léger brig *le Crache-la-Mort*.

— J'ai eu tort de chanter victoire trop tôt, dit le capitaine. Ce convoi pourrait bien passer à notre barbe. On nous signale sur toute la ligne, la corvette d'arrière-garde rallie les trainards, celle d'avant-garde diminue de voile, et le convoyeur de gauche se porte sur la droite.

— C'est égal, capitaine, dit le lieutenant; il sont

Chronique Locale.

LE QUARTIER SAINT-JACQUES-DES-PONTS (1).

II.

Qui s'imaginerait aujourd'hui, de prime-abord, que le territoire du quartier Saint-Jacques, ait relevé au moyen-âge de l'église-prieuré d'Avoine en Veron, fondée en 494 par saint Perpet, évêque de Tours? Ce fait, néanmoins, pourra être compris, sans efforts, si l'on veut se reporter à nos précédents récits.

L'île d'Offard, avons-nous dit, était au XI^e siècle le prolongement du continent qui sépare, au-dessus du Port-Boulet, les bassins de la Loire et de la Vienne. Partant du coteau au pied duquel est assis le joli bourg d'Avoine, ce continent descendait jusqu'au-dessous du pont Cessart. Ravagé par l'irruption de la Loire, vers la moitié du XII^e siècle, il fut coupé de cette partie extrême qui, devenue l'île d'Offard, perdit avec sa configuration primitive les liens de dépendance qui l'attachaient à son berceau.

D'un cataclysme qui avait bouleversé la nature, devaient sortir de nouveaux rapports économiques : ainsi le comprirent nos ancêtres. Leurs regards pénétrants jugèrent de l'importance d'une île derrière laquelle ils découvraient le val de Loire. Communiquer avec elle, d'abord; puis franchir, par son intermédiaire, la distance qui les séparait du val : telle fut leur idée constante! Elle enfanta, nous le savons, ce premier pont de la Tonnelle dont l'établissement fut le point de départ de la fortune commerciale de notre ville et du pays saumurois.

Que de vicissitudes il a subies depuis son origine, ce quartier Saint-Jacques-des-Ponts! Deux fois il a vu le grand passage de la vallée de la Loire en Poitou et Vendée s'installer d'un bout à l'autre de sa partie habitée, après l'avoir partagée en deux portions égales : oui, le pont Cessart est, de 1161 à 1768, le troisième trait-d'union entre l'île d'Offard et la ville de Saumur. Nous allons justifier cette assertion.

D'un plan géométrique (2) dressé par les ordres du ministre Colbert pour constater les réparations faites aux ponts de la Loire, après les désastres causés par les glaces de l'hiver de 1676 à 1677, il résulte que le premier pont de la Tonnelle allait en diagonale de la porte de ce nom à l'endroit où l'on voit, sur l'autre rive, les ruines d'une ancienne culée. La voie de ce pont se dirigeait alors par la rue des Saulaies, à tendre au carrefour des Capucins; elle suivait la rue de l' Arsenal jusqu'au second bras de Loire. Là s'arrêtait la première entre-

prise : un bac conduisait encore les passagers jusqu'à la rive opposée.

Le pont de la Tonnelle, détruit en partie par la crue des eaux de 1496, fut réparé puis emporté de nouveau en son entier, par le déluge du 26 mars 1615. Il fut remplacé par les grands ponts de bois, dits de la Croix-de-par-Dieu, partant toujours de la Tonnelle; mais débouchant cette fois, en ligne droite, à la rue Sancier, au pied de l'orme que nous avons décrit précédemment, pour se relier ainsi avec le faubourg de la Croix-Verte.

Quelles circonstances motivèrent l'abandon de la rue de l' Arsenal? Le séjour du roi René. Il avait élevé son manoir sur l'îlot, dit de l'Arche du Moulin-Pendu; et, tout naturellement, les allées et venues du prince amenèrent la circulation devant la résidence ducale, au delà de laquelle s'étaient déjà construits et se construisaient les trois ponts des Grandes-Arches, de Boire-Torse, de la Bastille (4) : ce dernier pont, encore debout, est demeuré le seul témoin de cette antique voie qui mérite d'être consignée afin de rappeler au présent les travaux du passé.

La construction du pont de la Croix-de-par-Dieu ouvrit donc une nouvelle voie sur laquelle vinrent s'établir de nombreux marchands. Jugeons, relativement, de l'animation de la Grande-Rue des Ponts de 1616 à 1768 et du calme inanimé qui y règne en 1865.

Ainsi l'ont décidé l'extension nécessaire des voies de communication et le progrès commercial!

La première atteinte à la vie du vieux quartier Saint-Jacques fut l'établissement du pont Cessart en 1768 : cette atteinte, toutefois, n'était encore que partielle puisqu'il fallait rejoindre les autres ponts, à l'issue de la rue Royale, par les rues des Capucins et de la Visitation.

C'est en 1827 que l'entreprise du pont des Sept-Voies, ou pont Napoléon, consumma l'isolement définitif de ce quartier en traçant la belle route de Rouen à Bordeaux qui, au nord comme au midi, ouvre à Saumur une entrée majestueuse digne des plus grandes cités.

L'avenir ne peut-il rien accomplir qui atténue au profit du quartier Saint-Jacques la perte du grand passage du val de Loire? Ne pourrait-on, par exemple, établir au devant des maisons qui bordent la Loire entre l'île proprement dite et la culée du pont Cessart, une chaussée à l'instar de celle qui s'exécute devant le Gazomètre?

Cette chaussée n'aurait-elle pas l'avantage de protéger les maisons voisines contre l'élévation moyenne des eaux du fleuve : ne procurerait-elle pas un accès facile aux piétons que leurs relations journalières appellent de la rive droite sur la rive gauche et vice-versa?

(1) Ainsi nommé d'un petit fort qui défendait l'entrée des ponts. C'est de ce mot, qu'on a fait celui de Basse-Île.

(2) Voir l'Echo du 20 avril.

(3) Nous devons la communication du bel atlas qui contient ce plan, à l'obligeance de M. Chedeau, adjoint.

Cette chaussée ne pourrait-elle pas engendrer un va et vient moralisateur et vivifiant qui s'étendrait par les rues Sancier et de la Visitation, en contournant vers la rue Royale, soit par la rue du Roi-René, soit par la levée orientale du pont Napoléon?

Cette chaussée, enfin, n'offrirait-elle pas aux promeneurs du Pont le moyen de continuer leur marche jusque sur les bords gazonnés de l'île d'Offard, d'où ils pourraient contempler Saumur sous l'un de ses plus riants aspects!

Ces conséquences d'un aperçu historique, je les soumets à l'examen comme à la critique des lecteurs intéressés : le temps et l'expérience en déduiront les résultats.

PAUL RATOUIS.

Samedi dernier on a ramené à Saumur deux individus, MM H. et L. attachés à l'École, qui avaient été arrêtés à Longué et écroués à la prison de Baugé pour émission de fausse monnaie.

Cette arrestation a amené la découverte en notre ville d'un atelier de faux monnayeur garni de tous les ustensiles de fonderie et de gravure pour ce genre de travail.

On comprendra que nous nous abstenions de tout détail, et que nous ne nous fassions pas l'écho de tous les bruits qui circulent. L'arrestation de M. H. qui jouissait dans notre ville d'une certaine considération a causé une vive émotion.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Le *Moniteur* publie la dépêche suivante :

Alger, 6 mai. — Hier, l'Empereur est sorti à quatre heures avec le maréchal gouverneur pour visiter en détail la ville et les quais. Sa Majesté a voulu se rendre compte par elle-même des nouvelles améliorations projetées. Pendant cette promenade, au milieu des centres les plus populeux, l'Empereur a été acclamé avec un enthousiasme qui va toujours croissant.

Le soir, il y a eu grand dîner au palais du gouvernement.

Aujourd'hui Sa Majesté doit se rendre à Bouffarick, pour assister au comice de Blidah. L'Empereur partira d'Alger à dix heures et demie par le chemin de fer.

Dimanche, l'Empereur commencera ses excursions dans l'intérieur.

Les dépêches de New-York annoncent la mort de John-Wilkes Booth, l'assassin de M. Lincoln.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

BULLETIN FINANCIER.

La rente 3 0/0, qui s'était maintenue jusqu'à la

fin du mois de 67-55 à 67-40, est tombée après la réponse des primes à 67-45. Il ne paraît guère possible qu'elle descende plus bas, et nous sommes disposés à penser plutôt que les achats du comptant, sollicités par les cours actuels, vont la relever aussitôt après la liquidation.

Les établissements de crédit ont donné cette semaine à un faible courant d'affaires. Le Comptoir d'Escompte a peu flechi après la clôture de la souscription mexicaine. Les Crédits colonial, agricole, industriel sont restés, ainsi que la Société des Dépôts et la Société générale, à peu près stationnaires.

Le Crédit mobilier n'a flechi que médiocrement, mais le Mobilier espagnol a partagé le sort commun à toutes les valeurs espagnoles, et a été entraîné à 300 fr.

Sur le marché des chemins de fer, la faiblesse a été générale, et les chemins français ont éprouvé une baisse qui a varié de 3 à 7-30 pour la plupart des lignes. Le Lyon seul a été beaucoup plus maltraité. A la suite de l'assemblée générale des actionnaires, les titres de cette compagnie ont flechi de 960 à 950. La lecture du rapport est loin de justifier cette dépréciation.

Les assemblées générales des Compagnies du Midi et de l'Est ont eu lieu aussi cette semaine; aucun incident ne les a signalées. Le dividende de l'Est a été fixé à 35 fr., celui du Midi à 42-50.

Les chemins étrangers sont toujours offerts et les chemins espagnols ont continué à flechir. Les valeurs industrielles sont calmes. L'Emprunt italien est faible à 63-45. On sait que le nouvel emprunt vient d'être voté par la Chambre des députés, et l'on pense qu'il sera émis prochainement. — J. Paradis.

Marché de Saumur du 6 Mai.

Froment (l'hectol.)	15 19	Huile de lin.	48 —
2 ^e qualité, —	14 60	Paille hors barrière	52 06
Seigle	8 75	Foin	96 64
Orge	8 50	Luzeine (les 750 k)	97 50
Avoine anc. (entrée)	9 25	Graine de trèfle . .	150 —
Fèves	14 —	— de luzeine.	112 —
Pois blancs	26 —	— de colza.	28 50
— rouges	26 —	— de lin	26 —
Cire jaune (50 kil.)	200 —	Amandes en coques	— —
Huile de noix ord.	54 —	(l'hectolitre).	— —
— de chenevis . . .	45 —	— cassées (50 k.) . .	— —

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).

Coteaux de Saumur 1864	1 ^{re} qualité	150 à 180
Id.	2 ^e id.	100 à 120
Ordin., envir. de Saumur	1 ^{re} id.	60 à »
Id.	2 ^e id.	55 à »
Saint-Léger et environs	1 ^{re} id.	45 à »
Id.	2 ^e id.	40 à »
Le Puy-N.-D. et environs	1 ^{re} id.	42 à »
Id.	2 ^e id.	38 à »
La Vienne, 1864	1 ^{re} id.	32 à 36

ROUGES (3).

Souza et environs 1864	1 ^{re} qualité	90 à 120
Champigny, 1864	1 ^{re} qualité	220 à »
Id.	2 ^e id.	150 à »
Varrains, 1864	1 ^{re} id.	80 à 100
Bourgueil, 1864	1 ^{re} qualité	120 à »
Id.	2 ^e id.	100 à »
Restigny 1864	1 ^{re} id.	75 à 85
Chinon, 1864	1 ^{re} id.	70 à »
Id.	2 ^e id.	60 à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

si nombreux, qu'il y a un coup de main à tenter.

— Je ne vois pas trop comment.

— Mais donner dans le tas; enlevons un ou deux navires, chargeons de toile, nous et nos prises, et rallions la France.

— Vous êtes jeune, lieutenant. Croyez-vous que les Anglais se contenteront de nous regarder? Je cherche un biais; je mesure notre marche sur celle des navires de guerre, et jusqu'ici je ne m'aperçois pas qu'ils soient plus mauvais voiliers que nous.

Le convoi se resserrait. Sans daigner s'écarter de leur route, ou dans la crainte peut-être que le corsaire français ne fût l'éclaircur de toute une escadrille d'agresseurs qui accouraient au premier signal, les convoyeurs ennemis gardaient leurs postes. Seulement, les deux brigs, placés en aile, se trouveraient bientôt du même côté, c'est-à-dire à droite des leurs, de manière à les débarrasser aisément du bâtiment de course qui naviguait parallèlement hors de portée de canon.

Et la chasse dura de la sorte, de dix heures du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi. Le *Crache-la-Mort*, usant de stratagème, faisant des signaux comme s'il rendait compte, à des auxiliaires invisibles pour les Anglais, de la situation du convoi

où la surveillance redouble.

Les quatre-vingts marchands, réglant leur allure sur le *maximum* de vitesse du plus lourd, s'étaient rangés par quatre de front, très-diversement voilés. Les moins bien taillés pour la marche étaient couverts de toile, tandis que les navires neufs, bien construits et capables de vitesse, n'avaient plus au vent qu'une petite voilure.

Le capitaine et maître Barbejean remarquèrent, entre tous, un grand trois-mâts d'une belle coupe, qui ne portait plus que le petit hunier, et, avec cette voile unique, était toujours sur le point de devancer ses conserves. S'emparer d'un tel marcheur qu'on soustrairait facilement à toute poursuite était évidemment ce qu'il y aurait de mieux à faire. Mais les quatre navires de guerre formaient une cinquième ligne défensive, sorte de fortification mobile qu'il eût été plus que téméraire de vouloir forcer avec un léger croiseur tel que le *Crache-la-Mort*.

Vers trois heures et demie, la corvette anglaise d'arrière-garde ayant reçu l'ordre de déboucher l'important corsaire, celui-ci prit chasse, mais sans se presser. On se bornait à éviter le combat, en attendant la nuit, les sautes de vent, un accident ou une rencontre quelconque, dont il serait possible de

profiter. Le capitaine, sûr maintenant de marcher un peu mieux que la corvette, se tenait simplement à bonne distance; mais il avait compté sans une coulevrine de chasse, longue pièce en bronze d'un calibre peu usité, qui lançait de faibles projectiles à une distance invraisemblable. Quelques biscailiens sifflèrent à ses oreilles. On hissa de nouvelles voiles, en serrant le vent, pour s'éloigner de la flotte anglaise.

Tout-à-coup un cri déchirant répand la consternation à bord; l'un des petits boulets de la coulevrine vient d'atteindre en plein visage le capitaine, qui tombe mort sur le rouf d'arrière.

— Pauvre brave! dit maître Barbejean avec une émotion généreuse; il savait commander et manœuvrer mieux que pas un!

Pois sous forme de commentaire : *TRISTE!*
— Pauvres de nous maintenant! murmura-t-il en aparté, nous courons un mauvais bord et gros risque d'être logé *gratis* chez l'Anglais.

Le lieutenant prenait de droit le commandement du navire. Il commença par suivre les intentions du capitaine, dont le corps fut enseveli et immergé avec tous les honneurs d'usage. Mais, après la cérémonie funèbre et le repas du soir, lorsque l'impression

produite sur les corsaires fut un peu amoindrie, à nuit tombante, le jeune et téméraire officier, jaloux de signaler ses débuts de capitaine par une action éclatante, essaya d'exécuter l'imprudente manœuvre qu'il avait conseillée quelques heures plus tôt.

— Aïe! aïe! nous y sommes! fit entre les dents le maître d'équipage, qui, serviteur exemplaire et subordonné pardessus tout, n'en seconda pas moins de son mieux le présomptueux officier.

L'ex-lieutenant laissait porter en grand sur le groupe des bâtiments de commerce. Bon navire d'ailleurs, et parfaitement secondé, il choisit son moment avec beaucoup d'adresse, déconcerta la corvette par la promptitude de son évolution; passa dans les intervalles des marchands de manière à s'abriter derrière eux, et fit lancer ses grappins à l'un des meilleurs marcheurs qu'amarina, sans coup ferir, un petit peloton d'abordage.

(La suite au prochain numéro.)

Etudes de M^e CHEDEAU et M^e LABICHE, avoués à Saumur.

VENTE

PAR ADJUDICATION,

Aux enchères publiques, D'UNE MAISON

Située à Saumur, place St-Pierre, dépendant des successions bénéficiaires de M. et M^{me} BERGE-BESNARD.

L'adjudication aura lieu à l'audience du tribunal civil de Saumur, le samedi vingt-sept mai mil huit cent soixante-cinq, à midi.

DÉSIGNATION DE LA MAISON.

Une maison, sise à Saumur, place Saint-Pierre, à l'angle de cette place et de la rue du Petit-Maure, composée: au rez-de-chaussée de trois pièces donnant sur la place, dont deux servent de magasin et la troisième de chambre à coucher, un salon, une cuisine donnant sur la rue du Petit-Maure, une cave, deux petits caveaux sous la maison du sieur Bonneau, une cour dans laquelle se trouvent un puits et des lieux d'aisances; au premier étage, de deux chambres éclairées sur la place, et une petite chambre sur la rue du Petit-Maure; au second étage, de mêmes appartements; mansardes sur le tout, et grenier au-dessus de ces mansardes.

Cette maison joint par devant la place Saint-Pierre, au midi la maison de Bonneau, au nord la rue du Petit-Maure. Elle est mise à prix à dix mille francs, ci. 10,000 fr. La vente est poursuivie en vertu d'un jugement du tribunal civil, séant à Saumur, du premier avril mil huit cent soixante-cinq, enregistré.

A la requête de: 1^o M^{me} Emilie Berge, marchande lingère; 2^o M^{me} Henriette Berge, sans profession; 3^o M^{me} Eugénie Berge, marchande lingère; 4^o M^{me} Marie Berge, couturière; 5^o M. Abel Berge, sellier-carrossier; 6^o M^{me} Caroline Berge, marchande lingère; 7^o M. Eugène Berge, employé au bureau des hypothèques de Saumur, agissant tant en son nom que comme tuteur des mineurs Abel-Victor Griffon et Jules Griffon, ses neveux, tous demeurant à Saumur; 8^o M^{me} Adèle Berge, épouse assistée et autorisée de M. René Delaunay, marchand boucher, demeurant à Thouarcé; 9^o M. Alphonse Berge, maréchal-logis dans les spahis, en garnison à Tlemcen (Algérie), domicilié à Saumur; 10^o M. Eugène Griffon, coiffeur, demeurant à Paris, agissant tous comme héritiers, sous bénéfice d'inventaire, de feu M. Abel Berge et M^{me} Marie Besnard, sa femme, leurs père, mère et aïeux, et ayant constitué M^e Chedeau, avoué à Saumur;

11^o Et M. Auguste Berge, mercier, demeurant à Saumur, héritier, sous bénéfice d'inventaire de mondit sieur Abel Berge, son père, ayant constitué M^e Labiche avoué à Saumur;

En présence de M. Louis Griffon, sellier-carrossier, demeurant au Blanc, subrogé-tuteur des mineurs Griffon, ayant constitué M^e Coulbault, avoué à Saumur.

Le cahier des charges est déposé au Greffe du Tribunal civil de Saumur.

Dressé à Saumur, par les avoués poursuivants soussignés, le neuf mai mil huit cent soixante-cinq.

Signé: LABICHE.

Signé: CHEDEAU.

Enregistré à Saumur, le mai mil huit cent soixante-cinq, f. c. Reçu un franc quinze centimes, dixième et demi compris.

(217) Signé: JANNETEAU.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Le jeudi 11 mai 1865, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, dans la maison où est décédé M. Berge, ancien sellier, place Saint-Pierre, à Saumur, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa succession.

Il sera vendu:

Secrétaire, glace, conette, draps, chemises, paletots, redingotes, pantalons, gilets, et autres effets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

VENTE D'HERBE SUR PIED.

M. NAU, Gustin, garde particulier de M. de la Frégoillère, se trouvera les dimanches 21 et 28 mai 1865, à partir de midi, sur la prairie de None, commune de Saint-Hilaire-saint-Florent, pour vendre amiablement la récolte de 26 hectares 40 ares de prés.

La vente se fera par lot au gré des amateurs. (219)

Etudes de M^e TOUCHALEAUME et LE BLAYE, notaires à Saumur.

A VENDRE UN JARDIN,

Contenant vingt-huit ares trente centiares, planté d'arbres fruitiers en plein rapport, sis au Carrefour, commune de Saint-Lambert-des-Levés.

S'adresser pour traiter à M. CHASLE, rue des Payens, ou aux notaires.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER

Présentement,

UNE MAISON AVEC JARDIN, située à Saumur, rue de la Levée-d'Enceinte, précédemment occupée par M^{me} MARGAIN.

S'adresser, pour visiter et traiter, à M^e LAUMONIER. (45)

Etude de M^e PELLETIER, avoué à Cholet.

ADJUDICATION

En l'étude de M^e COURTIN, notaire à Chemillé,

Le lundi 15 mai 1865, à midi,

DES IMMEUBLES

Dépendant de la succession bénéficiaire de feu Jacques-Pierre JACQUET, et notamment

DE L'HOTEL

DE LA CROIX-BLANCHE ET SES DÉPENDANCES,

Situé à Saint-Pierre, commune de Chemillé,

Sur la mise à prix de 20,000 fr.

L'hôtel est situé tout près de la gare; il est parfaitement achalandé, et on peut y loger 400 bœufs.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e PELLETIER et à M^e COURTIN. (209)

A LOUER PRÉSENTEMENT,

UNE JOLIE MAISON

Avec salon, salle à manger, cuisine, chambres à coucher, grenier et cave, rue du Petit-Maure.

S'adresser à M. RIVAUD. (185)

A VENDRE

A LOUER OU A ARRETER UN VASTE MAGASIN

Rue du Champ-de-Foire.

S'adresser à M. BOUTIN-CHAPELLE.

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON

Servant à l'exploitation d'un commerce de liquides, avec écurie à 2 chevaux, remise, cour, pompe, jardin, etc.

S'adresser à M. BOUTIN-CHAPELLE, rue de Bordeaux, n^o 25, Saumur.

A LOUER

Pour le 24 juin 1865,

Une MAISON, située à Saumur, carrefour Cendrière, n^o 6, composée de: au rez-de-chaussée, sur la rue un magasin, derrière une cuisine; petite cour avec latrines; au 1^{er} étage, deux chambres, dont une sur la rue; au 2^e étage, une chambre et un grenier; cave et caveau sous le magasin.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière n^o 8.

A LOUER

Présentement,

MAISON DE DÉBIT,

Place de l'Arche-Dorée, occupée précédemment par M. Guinrandy père.

S'adresser à M. MORANCÉ ou à M. GUINRANDY, rue du Portail-Louis. (199)

A VENDRE

OU A LOUER

CAFÉ NATIONAL

Situé à Montreuil-Bellay.

S'adresser à M. HEGRON. (213)

FONDS DE CORDERIE

A CÉDER DE SUITE,

A Fontevault.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS.

M^{me} BUAND, rue de l'Ermitage, près des Récollets, se charge de faire des ménages, à l'abonnement, à des conditions très-avantageuses. (220)

Changement de Domicile.

M. BAYOT, photographe, rue St-Nicolas n^o 70 bis, a l'honneur de prévenir sa clientèle, qu'il a transféré son domicile rue de Bordeaux, n^o 18. M. Bayot, donne l'assurance de la garantie inaltérable de ses photographies. (204)

ON DEMANDE UN APPRENTI

pour l'ébénisterie et la fabrication des billards.

S'adresser rue Saint-Nicolas, n^o 31.

M^{me} PRIOU, auteur de l'OÏDIUM, réactif, contre l'oidium, informe MM. les propriétaires de vignes que le dépôt de cette substance est toujours à Saumur, rue de la Visitation, 31, chez M. Pinard.

CODE

DES

USAGES RURAUX.

Pour les départements situés dans le ressort de la Cour impériale d'Angers, Maine-et-Loire, Sarthe et Mayenne, par Ch. QURIS, avocat à Angers.

En vente à Saumur, au bureau du Journal.

CRÉDITS GÉNÉRAUX

DE SAINT-NAZAIRE,

Société Immobilière, Commerciale et Financière, à responsabilité limitée.

Capital: SIX MILLIONS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

MM. ALPHONSE CÉZARD, négociant à Saint-Nazaire; JULES CÉZARD, négociant à Paris; LOUIS CÉZARD, négociant à Nantes; CHARLES-BYE COLCHESTER, négociant à Londres; Le C^{ie} A. DE LOPINOT, propriétaire à Nancy; THÉODORE LUCASSEN, négociant à La Haye.

Pour acheter des actions, s'adresser à MM. Louvet, Trouillard et C^{ie}, correspondants de la Société, ou à M. Reveau, agent de change à Saumur. (191)

LA FÉODALITÉ

ET

LE DROIT CIVIL FRANÇAIS

Par G. D'ESPINAY,

Juge au tribunal civil de Saumur, membre correspondant de l'Académie de législation de Toulouse.

Memoire couronné par l'Académie de législation.

Cet ouvrage embrasse l'histoire complète du régime féodal et de son influence sur la législation moderne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Il se divise en trois parties.

LIVRE I^{er}. — ORIGINES FÉODALES. — Etablissement de la féodalité; — Institutions romaines, germaniques, gallo-franques; — Vasselage militaire; — Bénéfices; — Colonat; — Servage, etc.

LIVRE II. — DOMINATION DU RÉGIME FÉODAL. — Etat politique de la France sous la féodalité; — Fiefs; — Censives; — Mainmortes; — Mariage féodal; — Bail féodal; — Gardes noble et roturière; — Successions, etc.

LIVRE III. — RÉACTION DES LEGISTES CONTRE LE RÉGIME FÉODAL. — Etablissement de la monarchie absolue; — Restrictions apportées aux droits seigneuriaux et féodaux; — Directe royale universelle; — Rapports du droit moderne avec le droit féodal et coutumier, etc.

Un volume in-8°. — Prix: 5 francs.

En vente à Saumur, chez MM. PAUL GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir; GAULTIER, libraire, r. St-Jean; JAVAUD, libraire, r. St-Jean.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 6 MAI.			BOURSE DU 8 MAI.			
	au comptant.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.		67 50	» 05	» »	67 60	» 10	» »
4 1/2 pour cent 1852.		95 90	» »	» 10	95 75	» »	» 15
Obligations du Trésor.		447 50	» »	2 50	450 »	2 50	» »
Banque de France.		3675 »	25 »	» »	3700 »	25 »	» »
Crédit Foncier (estamp.).		1290 »	10 »	» »	1290 »	» »	» »
Crédit Foncier colonial.		645 »	» »	» »	645 »	» »	» »
Crédit Agricole.		745 »	» »	» »	750 »	5 »	» »
Crédit industriel.		707 50	» »	2 50	712 50	5 »	» »
Crédit Mobilier.		780 »	» »	2 50	795 »	15 »	» »
Comptoir d'esc. de Paris.		961 25	3 75	» »	961 25	» »	» »
Orléans (estampillé).		827 50	2 50	» »	833 75	6 25	» »
Orléans, nouveau.		» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes).		1065 »	5 »	» »	1070 »	5 »	» »
Est.		505 »	» »	» »	507 50	2 50	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.		888 75	» »	» »	891 25	2 50	» »
Lyon nouveau.		» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.		590 »	» »	2 50	595 »	5 »	» »
Ouest.		526 25	» »	3 75	530 »	3 75	» »
C ^{ie} Parisienne du Gaz.		1675 »	» »	» »	1680 »	5 »	» »
Canal de Suez.		451 25	» »	3 75	455 »	3 75	» »
Transatlantiques.		485 »	5 »	» »	487 50	2 50	» »
Emprunt italien 5 0/0.		65 60	» 10	» »	65 70	» 10	» »
Autrichiens.		441 25	» »	» »	441 25	» »	» »
Sud-Autrich.-Lombards.		541 25	» »	» »	538 75	» »	2 50
Victor-Emmanuel.		303 75	» »	1 25	306 25	2 50	» »
Russes.		» »	» »	» »	» »	» »	» »
Romains.		262 50	» »	2 50	262 50	» »	» »
Crédit Mobilier Espagnol.		493 75	1 25	» »	510 »	16 25	» »
Saragosse.		357 50	» »	2 50	361 25	3 75	» »
Séville-Xérès-Séville.		177 50	1 25	» »	177 50	» »	» »
Portugais.		225 »	12 50	» »	230 »	5 »	» »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	316 25	» »	» »	316 25	» »	» »
Orléans.	301 25	» »	» »	301 25	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	301 25	» »	» »	298 75	» »	» »
Ouest.	298 75	» »	» »	298 75	» »	» »
Midi.	297 50	» »	» »	297 50	» »	» »
Est.	301 25	» »	» »	301 25	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le